

et des *boni* que nous lui avons accordés, depuis quelques années. Qui ne serait fier d'un pareil succès ? C'est surtout le député de Pictou (M. McDougall) qui doit être heureux, en songeant que son pays a exporté du fer en guise pour une valeur de \$151, au cours de l'année dernière. Dans une autre direction, la taxe et les *boni* ont peut-être produit de plus heureux résultats. Nous avons exporté une grande quantité de minerais de fer, pas autant, bien entendu, que nous aurions pu en exporter, si nous avions eu le libre-échange avec les Etats-Unis, mais dans une proportion qui contraste vivement avec l'exportation de nos produits manufacturés.

Après avoir donné un encouragement de \$5.50 par tonne ;—\$1.50 de bonus et \$4 de droits—au fer manufacturé, nous n'avons obtenu que le magnifique résultat d'une exportation de \$150 par année ; mais s'il faut parler du minerai de fer,—de la matière brute arrachée des entrailles de la terre— nous constatons que nous en avons exporté pour une valeur de \$60,289.

Il ne paraît pas que l'encouragement donné aux fabricants de fer en guise ait produit de bons résultats, puisque nous exportons du minerai de fer pour plus de trois cents fois la valeur du produit manufacturé, après douze années de protection. Cela ne prouve pas que la protection ait grandement favorisé l'industrie du fer. De tous les produits en fer, y compris les machines non autrement spécifiées, dont une partie peut être en bois, nous n'avons exporté, autant que je puis savoir, que pour une valeur de \$300,518. Tel est le résultat de la protection que nous avons donnée à l'industrie du fer—d'abord, par les droits et le bonus pour encourager la production du fer en guise, et en second lieu, par les droits élevés imposés sur le fer manufacturé à divers degrés. Après tout cela, nous constatons qu'en 1886, nous avons importé du fer pour une somme de \$8,000,000 ; en 1887, nous en avons importé pour une valeur de \$9,760,000 ; en 1889, pour \$8,800,000, pendant que nous avons exporté pour le montant énorme de \$300,000 de fer et de ses produits. En considérant le commerce du fer même, il est évident que le système protecteur n'a pas créé l'industrie métallurgique dans le pays.

M. AMYOT : La protection n'était pas suffisante.

M. CASEY : Si une taxe protectrice de \$4 par tonne, qui s'élève à environ 40 pour cent et, de plus, un bonus de \$1.50 par tonne sur la matière première, n'ont pas suffi pour créer l'industrie du fer, je ne crois pas que l'augmentation de 50 centins par tonne telle que proposée, puissent faire de cette industrie insignifiante aujourd'hui une des grandes sources de richesse du pays. Par comparaison, prenez l'industrie qui, virtuellement, a défié la protection, sous tous rapports, et dont les résultats dans tous les cas sous le rapport de l'exportation, peuvent être appréciés sans égard à la protection, parce qu'il nous faut vendre, en concurrence avec nos voisins, dans un pays de commerce libre, où nous n'avons rien qui nous favorise. Le produits de ferme, autres que les animaux et leurs produits exportés l'année dernière, se sont élevés à \$17,193,000, pendant que les animaux et leurs produits exportés se sont élevés à la somme de \$24,693,000. Nous avons exporté, en tout, pour une valeur de \$41,886,000 de produits de ferme, contre une exportation de fer d'une valeur de \$ 300,000. Laquelle de ces

deux industries contribue davantage à la richesse du pays ? L'industrie agricole est la base de la prospérité du pays, la source principale d'où découle la plus grande partie de la richesse du pays, et toutefois, cette industrie, loin d'avoir de la protection ou de l'encouragement, loin d'obtenir des *boni* est au contraire taxée jusqu'à concurrence de 35 pour cent, au bénéfice du fabricant des instruments employés pour produire cette richesse, et jusqu'à concurrence de plus de 40 pour cent sur tout le fer brut qui entre dans la fabrication des instruments aratoires. Je ne mentionnerai pas présentement les autres taxes, mais nous savons tous qu'en définitive elles tombent toutes sur la classe agricole.

Tout homme qui paie des taxes dans d'autres lignes d'affaires, ajoute ces taxes au prix de ce qu'il vend au cultivateur. Le marchand en gros les ajoute en vendant au marchand en détail, ce dernier les ajoute en vendant à ses clients, et ainsi de suite ; et vu que presque toute la richesse du pays, du moins dans le Manitoba et la partie du pays où je réside, dans tous les cas, provient du cultivateur, en conséquence, c'est le cultivateur qui à la fin paie tous ces droits. Et pendant qu'il est taxé pour l'avantage des autres producteurs, il ajoute à la richesse du pays \$41,750 000, pendant que les producteurs de fer si hautement protégés ne produisent que pour une somme de \$300,518, à laquelle les producteurs de fer en guise ont contribué pour une part de \$151. Et cependant, on refuse au cultivateur le droit d'importer en franchise la matière première nécessaire à son industrie ; on lui refuse le droit d'importer du maïs en franchise pour engraisser ses bestiaux. Je prétends que s'il est à propos d'accorder un bonus à l'industrie du fer, il est également opportun d'accorder un bonus au cultivateur, à raison de tant par minot de ses grains et de tant par tête de bétail, et une allocation proportionnée sur tous les autres produits qu'il exporte.

Tout le système est gâté, mais si vous commencez à l'adopter en faveur de la fabrication du fer, vous êtes tenus, en logique, vous êtes tenus, en justice, vous êtes tenus, en honnêteté, d'entendre ce système à toutes les industries du pays. Si vous accordez un bonus à la production du fer, vous devriez accorder également un bonus à la production des bestiaux pour le marché anglais, à la production du blé et de l'orge, et aussi, à la production du bois de construction pour l'exportation sur les marchés américains. Sachant que la chambre a déjà formé son opinion sur ce sujet, je me contenterai de cette protestation.

M. KENNY : En me rappelant le discours si éloquent et si applaudi que l'honorable député de Queen (M. Davies) a prononcé l'autre jour, dans cette chambre, en faveur de la protection, au cours de la discussion sur l'article du tarif relatif aux droits sur le laril, j'ai été surpris de voir qu'il refusait d'accorder la protection à l'industrie du fer au Canada. Je suppose que l'honorable député garde toutes ses sympathies pour les petits cochons de l'île du Prince-Edouard et qu'il n'a aucune sympathie pour les *big pigs of iron* (fer en guise) de Londonderry. Si nous avons, au Canada, à l'état brut, tous les éléments essentiels pour établir une grande industrie du fer, je crois qu'il est réellement de l'intérêt du pays en général que cette industrie soit protégée, pour la raison que, dans aucun autre pays du monde, comme le démontre l'histoire de l'industrie du fer, l'industrie du fer